

# Lutte de classe

## Rompez avec Maastricht et l'Union européenne : un prétexte et un alibi rêvé pour Chirac et son gouvernement

Cette semaine encore, Daniel Gluckstein, dans son éditorial d'*Informations ouvrières* (n°726) paru sur le site Internet du PT le 18 janvier, voudrait nous convaincre qu'il est vain de combattre pour en finir avec le gouvernement Chirac-de Villepin, son parlement bâtard et le régime capitaliste. Ces mots d'ordre et cette perspective politique ne seraient pas à l'ordre du jour.

Le problème, d'après le secrétaire national du PT, se situerait ailleurs, à Bruxelles. Il résiderait dans le traité de Maastricht et l'Union européenne. La crise mortelle qui frappe le capitalisme et le maintien en place des institutions antidémocratiques de la Ve république n'auraient qu'un rapport secondaire ou éloigné avec les lois scélérates que promulgue semaine après semaine le gouvernement contre les travailleurs et la jeunesse.

Nous allons démontrer une nouvelle fois qu'il n'en est rien et que la ligne politique du PT conduit à une impasse.

Cette semaine, Gluckstein a saisi comme prétexte le projet de « *contrat première embauche* » pour tenter de justifier la ligne politique du PT.

Il n'hésite plus à employer n'importe quel argument scabreux pour nous détourner de la réalité et nous induire en erreur.

Il y a deux semaines, il avait été jusqu'à utiliser la mort accidentelle d'un ancien fonctionnaire à qui on avait coupé l'eau pour facture impayée - le malheureux avait glissé dans la rivière où il était allé puiser de l'eau, pour déclarer que c'était de la faute à Maastricht, mais surtout pas de Chirac et son gouvernement. On imagine d'ici la fille de ce malheureux bonhomme porter plainte contre Maastricht !

Tout cela pour dire que Gluckstein ne recule devant rien pour épargner la responsabilité du gouvernement.

S'agissant de la démolition du Code du travail et de l'atteinte au droit du travail, la remise en cause du contrat à durée déterminé (CDI) ne datent pas de Maastricht, de 1992, et nous allons le prouver immédiatement.

Pour devancer les prétextes que pourraient encore trouver Gluckstein, nous irons au-delà de la question de l'emploi en abordant brièvement la politique salariale.

Ensuite, nous expliquerons les tenants et les aboutissants de la ligne politique actuelle du PT.

Tout d'abord quelques chiffres qui en disent plus que de longs discours et qui contredisent l'assertion de Gluckstein.

L'article L.121-5 du Code du travail stipule que, " *le contrat de travail est conclu sans détermination de durée* ". Le contrat à durée indéterminée constitue donc la formule de droit commun : toute embauche devrait normalement être réalisée selon cette modalité. Mais depuis le début des années 70, il a été sans cesse remis en cause.

C'est Raymond Barre qui inaugura en 1976 les " *pactes pour l'emploi des jeunes* " qui ne donnaient aucune garantie d'embauche définitive aux jeunes. Ensuite, ce sont les soi-disant *socialistes* qui se sont attaqués à la « *modernisation du droit du travail* », en inaugurant notamment les « *petits boulots* », les « *TUC* » travaux d'intérêt collectif, bloqué les salaires, etc., faut-il encore le rappeler.

A cette époque là, les dirigeants de l'actuel PT véhiculaient l'illusion que le gouvernement de front populaire, et particulièrement le PS, était « *à la croisée des chemins* » qu'il pouvait encore décider de faire une autre politique, ce qui le conduisait en réalité à soutenir ouvertement le gouvernement bourgeois PS-PCF-MRG.

Les emplois précaires ont quasiment doublé entre 1982 et 1992, touchant 1.291.000 personnes en 1992, contre 691.000 en 1982 (l'INSEE dans l'édition 1993-1994 de ses « *Tableaux de l'économie française* »). Cette forte hausse a été due à la forte progression du nombre de stagiaires qui a plus que quadruplé pendant cette période, passant de 74.000 à 322.000. il y avait 127 000 intérimaires en 1982, 209 000 en 1992. Quant aux contrats à durée déterminée (CDD) ils sont passés de 306 000 à 550 000. (1)

Rappelons que le travail à temps partiel avait déjà été introduit par un *Accord interprofessionnel* de mars 1975, puis une loi de janvier 1981, sous Giscard. Un an plus tard, il entra dans le Code du travail par une ordonnance Auroux de mars 1982, qui confirmait l'accord de 1981.

« Les lois Auroux d'octobre 1982, destinées à favoriser et développer le « *dialogue social* » (Fillon et Borloo aujourd'hui reprennent la méthode à leur compte) modifiaient, sous couvert de nouveaux droits syndicaux, le cadre des négociations salariales. Elles interdisaient, dans les accords salariaux, toute clause d'indexation des salaires sur le Smic, afin que la révision automatique de celui-ci en fonction de l'indice des prix n'entraîne pas les autres

salaires. En quelques années à peine, dans les trois quarts des branches, les minima des conventions collectives sont ainsi passés en dessous du Smic.

En instaurant les négociations salariales obligatoires dans chaque entreprise, le but des lois Auroux était aussi de réduire la portée des accords de branche et de laisser chaque patron maître de sa politique salariale, au détriment surtout des salariés des plus petites entreprises. (...)

Le nouvel arsenal législatif était une brèche ouverte sur tous les « chantiers » chers au patronat. Une pierre angulaire pour des changements à venir dans les domaines de la négociation collective, de la flexibilisation et précarisation du travail, de l'aide financière au patronat sous prétexte de résorber le chômage, de la dégradation du salaire et de l'apparition de formes de plus en plus individualisées de celui-ci voire d'épargne salariale.(...) » (2)

Dans la préface de *Droit au travail en France*, (Éditions Lefebvre) Denis Gatumel, notait que " *remise à l'honneur de la négociation* " dont Auroux fut un fervent supporter, a représenté " *un changement profond des rapports sociaux* ". Il expliquait de quelle manière : " *Le droit français du travail a longtemps été fondé sur le postulat de l'inégalité des partenaires qui justifiait le vote de textes destinés à protéger le salarié. Le rôle accru de la négociation* (souligné par l'auteur) *traduit un passage à une égalité de droits et de devoirs. A une relation inégalitaire employeur-salarié a été substituée une relation égalitaire employeur-organisation syndicale.* " (...)

Il poursuivait : " *L'ordre public dérogatoire est né en 1982 dans une ordonnance de Jean Auroux relative à la durée du travail et depuis, rien n'est plus comme avant. Pour donner aux entreprises une certaine flexibilité interne (plutôt qu'externe, i.e. licenciements économiques), il fut décidé que dans la limite de 130 heures supplémentaires annuelles, l'inspecteur du travail n'aurait plus à donner son autorisation. Mais l'ordonnance précisait que les partenaires sociaux pourraient négocier eux-mêmes un contingent différent : inférieur (ex : métallurgie : 94 heures) en application de l'ordre public social, mais également supérieur, par accord collectif dit dérogatoire. Contrairement à tout ce qui était enseigné et pratiqué jusque-là, les partenaires sociaux peuvent donc désormais retenir une norme différente, et donc parfois moins favorable que celle fixée par la loi. Ils ne sont plus forcés de construire au-dessus du plancher légal, ils peuvent creuser à côté ou en dessous de véritables galeries....* ". De fait, le patronat était appelé à tailler à la hache dans le droit du travail, avec l'accord des appareils syndicaux ou sans qu'ils se mobilisent pour l'empêcher.

On a ici la preuve que les « lois Auroux » de 1982 ont bien constituées sinon le point de départ, tout du moins l'amorce d'une remise en cause totale du contrat de travail, du Code du travail et des conventions collectives, n'en déplaît à Gluckstein, sans attendre 1992 et le traité de Maastricht.

C'est également le gouvernement Mauroy qui décida de bloquer les salaires et d'augmenter les cotisations chômage, le 13 juin 1982. En mars 1983, un nouveau plan d'austérité était mis en place, ajoutant au blocage des salaires, une augmentation des impôts, des tarifs publics, la création du forfait hospitalier (20 F).

C'est Rocard, lorsqu'il était Premier ministre, qui lancera un « *plan emploi-formation* » en créant des contrats de travail « *aidés* » distribuant généreusement de nouvelles aides financières aux patrons ; il réduira au passage de deux points les cotisations patronales aux caisses d'allocations.

Quant au travail à temps partiel, rebaptisé depuis 1982 par les soins d'Auroux, « *travail à temps choisi* », son développement fut largement encouragé par le gouvernement PS-PCF-MRG. Représentant 8 % des emplois en 1980, il en représentait 16 % au milieu des années 90, le même chiffre qu'aujourd'hui, soit 4 millions de travailleurs.

« Jacques Le Goff (même ouvrage) résume ainsi l'évolution : on serait passés d'une *phase de normalisation ou banalisation* (premières légalisations du CTT de janvier 1972 et du CDD de janvier 1979, quelque peu tempérées par des lois de février 1982 qui tentent d'en restreindre le recours), à une *phase d'assouplissements* (loi de juillet 1985 et ordonnance d'août 1986 *qui renonce aux conditions de fond du recours* (voir le cas cité plus loin) *et aménage libéralement les possibilités de renouvellement*), pour revenir à une certaine *rigueur* (loi de 12 juillet 1990, précédée d'un Accord interprofessionnel en mars de la même année). En fait, les différentes rédactions qui recommandent toutes au patronat d'être fair-play et de ne pas " *substituer des CTT et CDD à des emplois permanents* ", se distinguent par le nombre de cas explicites de recours aux CTT et CDD qu'elles énumèrent. Six cas dans la loi de 1982, 11 dans celle de 1985, aucun dans celle de 1986 qui les efface tous pour en rester au principe général, tandis que la loi de 1990 en réintègre 4, qui correspondent aux 11 de 1985 ! Petit ping-pong gauche droite... » (2)

« « En mars 1984, le ministère des Affaires sociales notait avec satisfaction que les 1 800 accords d'entreprise déjà conclus restaient pour la plupart dans les strictes limites de sa politique de modération salariale. « *Aucun syndicat ne s'est distingué dans ce bilan par l'absence totale de paraphe à un accord d'entreprise* », soulignait-il.

Enfin ces négociations allaient être l'occasion de faire entériner par les syndicats une plus grande individualisation des salaires, les augmentations individuelles distribuées à la tête du client étant incluses dans le calcul de l'augmentation moyenne accordée. « *En 1986* », note le journal *Le Monde* du 30 juin 1987, « *plus d'un tiers des accords salariaux d'entreprise prévoyaient des dispositions allant dans ce sens* ». En 1992, d'après le Ministère du travail, plus de 50 % des entreprises étaient concernées. » (2)

Quant au chômage, il est passé de 1,6 millions de chômeurs en 1981 à 2,9 millions fin 1993.

En réalité il n'a jamais cessé de croître sous les gouvernements successifs, celui de Chirac entre 1986 et 1988, et ceux de Rocard, Cresson puis Bérégovoy entre 1988 et 1993 sous la présidence de Mitterrand.

Le développement rapide de l'ensemble des emplois précaires, CDD ou intérim, a aussi largement contribué à tirer les salaires vers le bas. En 1985 trois jeunes sur dix n'avaient comme premier emploi qu'un emploi précaire ; ils étaient six sur dix en 1995, neuf sur dix en 1998, ce qui marque une évolution constante.

C'est Rocard qui a également institué la CSG en 1991.

Tout cela s'est bien passé avant le traité de Maastricht de 1992, alors que Mitterrand était Président de la République de mai 1981 à mai 1995.

Maintenant, que la précarité de l'emploi qui était déjà largement développée avant 1992 se soit poursuivie et même amplifier par la suite, nous n'avons pas l'intention de le nier, car c'est la réalité. Par contre nous ne pouvons accepter une interprétation qui ne prendrait pas en compte la totalité des faits, ce que fait Daniel Gluckstein quand il escamote volontairement une partie de l'histoire, afin semble-t-il, de pouvoir justifier la ligne politique de son parti et induire en erreur par la même occasion les militants et travailleurs.

La remise en cause du contrat de travail qui remet à terme jusqu'à l'existence du Code du travail s'explique avant tout par l'aggravation de la concurrence capitaliste à l'échelle mondiale, d'une part, et par l'incapacité du prolétariat à se débarrasser des dirigeants qui contrôlent les appareils des syndicats, et du capitalisme d'autre part, pour être bref.

Quant Gluckstein écrit que « *C'est donc bien aux ordres du FMI et du traité de Maastricht-Amsterdam qu'obéit le gouvernement en instaurant son « contrat première embauche », qui dynamite le contrat de travail et le Code du travail.* », nous sommes d'accord que le FMI et le traité de Maastricht préconise la politique que met en œuvre le gouvernement, mais où nous ne sommes plus du tout d'accord, c'est quand il prétend que ce serait la seule cause ou origine des mesures prises par le gouvernement Chirac-de Villepin.

C'est une nécessité économique pour le capitalisme français pour rester compétitif sur le marché mondial, face à la concurrence croissante des capitalistes des pays de l'Europe de l'Est, asiatiques ou sud-américains, où les coûts de production sont très bas, et notamment les salaires, de s'attaquer à tous les acquis de la classe ouvrière.

Ce sont les contradictions propres au fonctionnement des lois internes du système économique capitaliste à l'échelle mondiale, au stade avancé de pourrissement, qui dictent la mise en œuvre de la politique antisociale du gouvernement. Ne pas prendre en compte cette réalité ou s'en détourner aboutit forcément à élaborer des stratégies opportunistes.

Voilà la véritable origine de la politique du gouvernement : ce sont les intérêts du capitalisme français et au-delà de l'impérialisme mondial, leur survie, qui lui dictent la marche à suivre, relayés par l'ensemble des institutions internationales au service de l'impérialisme mondial.

Notez que le PT n'appelle pas à rompre avec l'ensemble des institutions mises en place par l'impérialisme, dont la Confédération européenne des syndicats (CES) est une des composantes importantes, et bien qu'elle soit une création de l'Union européenne, nous y reviendrons prochainement.

Pour bien comprendre la perversité de la ligne politique du PT, il faut revenir sur sa tactique.

Il pose la question suivante : quel gouvernement rompra avec Maastricht et l'Union européenne ?

Si l'on réfléchit un peu, on peut répondre sans prendre le moindre risque, qu'aucun gouvernement lié au capital ne rompra avec l'Union européenne, quels que soient les partis au pouvoir UMP-UDF ou PS-PCF-MRG-Verts, c'est une certitude absolue, cela dure depuis 1950.

C'est seulement une fois que le régime en place aura été renversé, que la question de la rupture avec les institutions internationales aux ordres de l'impérialisme sera à l'ordre du jour. Ce qui signifie que c'est seulement lorsque les travailleurs auront pris le pouvoir et qu'ils seront devenus la classe dominante (dictature du prolétariat) qu'on pourra répondre concrètement à cette question. En abolissant les institutions de la Ve république, l'assemblée constituante souveraine n'aura pas d'autre voie que de déclarer nul et non avenu l'ensemble des traités et des engagements internationaux pris auparavant par les représentants du capital.

Quand le PT appelle à rompre avec Maastricht et l'Union européenne, à qui s'adresse-t-il en particulier ? Ceux qui défendent cette politique se sont-ils seulement un jour posés cette question ?

Il suffit de lire son hebdomadaire *informations ouvrières* et de suivre l'actualité politique du PT pour trouver la réponse.

Après avoir demandé solennellement dans une lettre adressée au Premier ministre de « *trouver des solutions* », c'est au tour des « *Comités départementaux pour la reconquête de la démocratie politique* » impulsés par le PT, de s'adresser semaine après semaine, les uns après les autres, aux différents ministres du gouvernement Chirac-de Villepin pour leur demander de *rompre avec l'Union européenne* (voir *Informations ouvrières* n° 722 page 2).

C'est donc à Chirac et à son gouvernement que Gluckstein demande de rompre avec l'Union européenne.

C'est d'autant plus étonnant que Chirac et son gouvernement sont illégitimes et minoritaires depuis le 29 mai 2005. Il est bon de le préciser ici, puisque le PT a toujours refusé de le reconnaître, et pour cause.

Rappelons au passage, que le PS, PCF, MRG, LCR et les Verts sont tous des fervents défenseurs de l'UE qu'il faudrait « *humaniser* » en lui injectant une dose de « *social* » supplémentaire pour la rendre plus acceptable encore.

Voyons comment s'articule cette tactique et à quoi elle aboutit.

D'un côté, le PT prétend que c'est Bruxelles qui décide la mise en œuvre de toutes les contre-réformes en France, et de l'autre côté, il demande à Chirac de rompre avec Bruxelles en sachant pertinemment qu'il en est totalement incapable.

Cette apparente contradiction est entièrement fabriquée afin d'entretenir une confusion savamment orchestrée.

Notez bien que dans les deux cas, Chirac et son gouvernement ne sont pas vraiment responsables des lois scélérates qu'ils promulguent semaine après semaine contre les travailleurs et la jeunesse, puisqu'ils sont les otages de l'Union européenne. CQFD, ce qu'il fallait démontrer. Cela s'appelle un syllogisme.

Cette tactique a une triple implication ou conséquence :

- Premièrement, elle aboutit à entretenir des illusions dans ce gouvernement qui pourrait rompre avec l'UE s'il le voulait sans qu'on sache ni comment ni pourquoi, dans quel objectif ;

- Deuxièmement, elle l'épargne en grande partie, puisqu'il n'est responsable de rien ou presque, tout se déciderait désormais ailleurs, à Bruxelles ;

- Troisièmement, elle permet de canaliser une partie de la contestation en la conduisant à l'échec et dans une impasse, notamment en lui fixant des objectifs impossibles à atteindre à partir d'un postulat et d'une analyse erronée.

Autrement dit, la politique du PT consiste, d'une part à soutenir insidieusement le gouvernement en lui fournissant prétexte et alibi pour pouvoir poursuivre sa politique ultra réactionnaire, et d'autre part, elle conduit à une impasse les travailleurs et jeunes qui se retrouvent du coup désarmés et sans réelle perspective politique.

On aurait pu ajouter ici un fait bien réel que Gluckstein oublie de préciser aux lecteurs et aux militants, qui confirme ce que nous venons d'écrire, et qui prouve que les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne décident encore la politique qu'ils mettent en œuvre : Au grand désespoir de la Commission européenne qui ne cesse de le rappeler, aucun des 25 États membres de l'Union européenne n'a à ce jour rempli la totalité des critères de Maastricht, aucun État n'a retranscrit dans sa législation l'intégralité des directives de l'Union européenne, aucun État n'applique la totalité des traités européens qui ont pourtant été signés, et aucun État ne sera en mesure de le faire dans le futur parce que la majorité de la population s'y oppose et que les conséquences économiques et sociales en seraient catastrophiques.

Pourquoi ne le dit-il pas ? Cela va de soi, parce que toute sa démonstration tomberait à l'eau. Sa tactique et sa stratégie politique repose sur des arguments bidons, sur des faits tronqués ou des lacunes.

Précisions importante : le PT ne demande pas seulement à Chirac de rompre avec Maastricht, ce qu'il fait déjà en ne respectant pas certains critères du traité, il lui demande de rompre avec l'Union européenne, et là évidemment c'est totalement impossible.

Pour ceux qui n'en seraient pas encore totalement convaincus, nous avons gardé un dernier argument.

Question : Quels avantages Chirac et son gouvernement auraient-il à rompre avec Maastricht et l'UE ?

Réponse : Aucun.

Au contraire, les critères de Maastricht leur permettent de dire hypocritement qu'ils doivent s'y conformer et qu'ils n'ont pas le choix, car eux, ils voudraient bien faire autrement, mais ils ne le peuvent pas, même si parfois ils passent outre. Et Chirac – de Villepin pourraient ajouter en cœur : « *Vous voyez bien que nous disons la vérité aux Français, le PT dit la même chose que nous, c'est Maastricht qui décide de tout, nous, nous ne faisons qu'exécuter les ordres, notre marge de manœuvre est faible, etc.* »

Et c'est bien là la triste réalité : le PT apporte de l'eau au moulin de Chirac, il lui fournit en permanence des arguments et un alibi qui lui permettent de s'en tirer sans trop de problèmes jusqu'à présent.

Nous laissons aux lecteurs d'en penser ce qu'ils veulent, de soutenir ou non le PT, sauf que désormais ils savent à quoi s'en tenir, tout du moins nous l'espérons.

Pour terminer, revenons en arrière et posons-nous une dernière question : si l'on comprend bien, la rupture avec l'Union européenne serait un objectif à portée de la main, sans savoir exactement ni quand ni comment y parvenir, par on ne sait quel miracle, peu importe en quelque sorte, par contre, la question de la nature du régime et de la mobilisation pour le renverser ne le serait pas, donc on n'en parle pas.

Tout compte fait, nous pouvons très bien comprendre pourquoi.

S'il est possible de trouver des candidats pour rompre avec l'UE ou de le faire croire, c'est que la révolution prolétarienne et le renversement du régime ne sont pas à l'ordre du jour, ils peuvent très bien attendre encore quelques décennies. Ils ne sont pas indispensables non plus pour rompre avec l'UE.

Cela ne signifie-t-il pas qu'il serait possible de rompre avec l'UE tout en demeurant dans le cadre des institutions de la Ve république et de l'État bourgeois ? C'est ce que sous-entend l'ensemble de la stratégie du PT.

De révolutionnaires, les dirigeants du PT sont devenus des défenseurs acharnés du réformisme, nous avons le regret de le dire.

L'impasse et l'impuissance qui caractérisent avant tout la politique du PT ne sont pas étrangères à ses liens étroits avec les bureaucrates réactionnaires qui dirigent Force ouvrière.

Comme par hasard, le 18 janvier, le jour même où paraissait l'édition d'*Informations ouvrières*, sur Internet, on trouve justement un texte de J-C. Mailly intitulé « *Austérité programmée* » dans lequel il écrit que « *la volonté gouvernementale de respecter les critères dits de Maastricht* » laissant clairement entendre que ces critères seraient à l'origine de la politique salariale du gouvernement envers les fonctionnaires, notamment.

On retrouve exactement les mêmes arguments fallacieux que ceux développés par le PT. Simple coïncidence, évidemment.

Le Medef et le gouvernement peuvent donc dormir l'esprit tranquille.

En conclusion : Les camarades et lecteurs doivent bien comprendre que nous n'avons rien personnellement contre Daniel Gluckstein ou le PT en particulier. Nous défendons le PT à chaque fois qu'il est attaqué par les médias ou d'autres scribouillards minables. Nous ne faisons pas partie de ceux qui ignorent volontairement la place qu'occupe le PT dans la lutte des classes.

Maintenant, chacun a le droit de défendre les positions qui sont les siennes et de les faire connaître, à condition d'étayer ses propres positions sur des arguments lisibles et compréhensibles. Tout le monde peut se tromper un jour, et nous n'avons pas la prétention d'être infaillibles.

Nous avons réfléchi longuement à la question qui a été traitée dans ce document. Cet appel à *rompre avec Maastricht et l'Union européenne*, nous l'avons retourné dans tous les sens, nous l'avons décortiquée, nous avons essayé de nous poser toutes les questions qui pouvaient s'y rattacher en analysant ses tenants et ses aboutissants.

Au-delà de l'erreur fondamentale d'analyse sur lequel repose la tactique et la stratégie du PT, il est parfaitement clair que les travailleurs ne peuvent pas se saisir d'un tel mot d'ordre.

Combattre pour la défense du Code du travail, de tous nos acquis économiques, sociaux et démocratiques passe par l'organisation et la mobilisation des masses pour créer les conditions de la grève générale jusqu'à satisfaction, incluant la chute du régime. Cela implique de rompre avec le capital et ses représentants, de rompre avec les appareils corrompus des syndicats ouvriers, de rompre avec la CES et toutes les institutions liées à l'impérialisme.

Cela implique d'engager résolument le combat pour en finir avec le gouvernement Chirac-de Villepin et son parlement bâtard au service exclusif des patrons et des classes aisées, condition minimum pour pouvoir poser la question de l'Assemblée constituante souveraine, base du futur gouvernement des travailleurs eux-mêmes, en dehors de quoi, cette perspective serait totalement détachée de la réalité et n'aurait aucun sens pour les travailleurs, car vidée de son contenu éminemment révolutionnaire. Ainsi et ainsi seulement, nous pouvons proposer une perspective politique aux travailleurs et jeunes de notre pays et avancer vers le socialisme.

---

(1) site du journal *L'Humanité*

(2) Extrait du site Internet de la fraction *Convergences communistes* de LO